

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Pouvoir(s) : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée à 19h20), Mme Hélène BRACHET (arrivée à 19h09), Monique CHAPPUIS, Mme Gaëlle BLANC, M. Laurent ROHART, Mme Fabienne CHANEL, M. Gérard CHANEL.

Absents excusés : M. ARANDEL Jean-Paul, M. Bastien FLACON, Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir : M. Bastien FLACON à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. André VAGNAIR

OBJET DELIBERATION N° 2022-10-59

SUPPRESSION DU 3^{ÈME} POSTE D'ADJOINT AU MAIRE ET MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS VERSÉES AU MAIRE – ADJOINTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération n°2020-07-14 du 03 juillet 2022 portant création de 3 postes d'adjoint au Maire ;

Vu la délibération n° 2020-11-53 du 10 novembre 2020 portant modification des indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués ;

Vu la lettre de démission de M. Bruno BORDET enregistrée en mairie le 19 septembre 2022 ;

Vu l'acceptation de la démission de M. Bruno BORDET par M. le Sous-Préfet de Thonon en date du 27 septembre 2022 ;

Considérant que M. Bruno BORDET, 3^{ème} adjoint au Maire, a reçu délégation de fonction dans les domaines de l'urbanisme, du PLU, de la voirie, de la forêt et de l'agriculture ;

Considérant que les missions précédemment exercées par M. Bruno BORDET ne seront pas réattribuées ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal et le tableau des indemnités de fonction allouées aux élus ;

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint au Maire.
- De fixer le nombre d'adjoint au Maire à 2 postes
- D'actualiser le tableau du Conseil Municipal comme annexé à la présente délibération.
- De modifier la répartition des indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués comme suit :

Fonction	Nombre de postes	Taux de l'indice 1027	Montant
Maire	1	35.9714	1 458.52
Adjoints au Maire	2	9.1716	416.17
Conseillers Délégués	4	1.84635	74.33



Le Maire

Le secrétaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Publié sur le site internet de la commune le :
14 octobre 2022
GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte